

## Élection des représentants des locataires au Conseil d'administration de Pantin Habitat

Les élections des représentants des locataires au Conseil d'administration de Pantin Habitat ont lieu le 3 décembre 2022.

Vous pouvez voter par correspondance ou à l'urne, le samedi 3 décembre de 9 h à 12 h dans les trois antennes de Pantin Habitat.

Le Conseil d'administration comprend 23 administrateurs, dont 4 représentants des locataires.

Sur proposition de sa présidence, le CA décide de la politique de l'office : budget, augmentations de loyers, entretien des immeubles, rénovations, construction, etc.

Dans une période où le logement social est durement malmené par le gouvernement qui veut privatiser le logement social, il est important d'avoir des élus qui se battent pour défendre les intérêts des locataires.

Les candidats de la CNL sont des locataires qui partagent vos préoccupations quotidiennes. Plus ils recueillent de voix, plus ils ont de poids et plus leurs propositions sont prises en compte.

### LE BILAN DE NOS TROIS ADMINISTRATEURS

Au Conseil d'administration de Pantin Habitat, ils ont voté :

#### CONTRE

- les augmentations de loyers et nous nous sommes abstenus lors du vote des budgets qui entérinent ces augmentations
- la fusion de Pantin Habitat au sein de Seine-Saint-Denis Habitat, entraînant lors de ce vote 11 administrateurs contre la fusion

#### POUR

- le passage de Pantin Habitat en coopérative HLM, qui garantit le maintien d'une gestion de proximité du logement social, car les coopératives HLM n'ont pas l'obligation de fusionner au sein d'organismes de plus de 12 000 logements
- les projets de rénovation et les projets de construction de logements. Nous ne sommes pas satisfaits de la répartition entre logements véritablement sociaux (PLAI) et logements intermédiaires car seuls les PLAIs répondent au mieux aux besoins des demandeurs
- la délibération annuelle contre la vente de logements sociaux

#### ILS ONT PARTICIPÉ

- aux bureaux de Pantin Habitat et à la commission d'attribution de logements
- aux Conseils de concertation locative afin de défendre les intérêts des locataires.

Ils ont renégocié la grille de vétusté, qui définit l'échéance du renouvellement des équipements dans les logements. Ils ont obtenu, en cas d'infestation de punaises de lits, que seuls les produits soient à la charge des locataires, le coût de déplacement de l'entreprise étant à la charge de Pantin Habitat.



# Vos candidats CNL



**Caroline ANDREANI**  
Administratrice  
sortante  
Alix Doré



**Jean-Luc BUFFET**  
Administrateur  
sortant  
Les Pommiers



**Annette AMARA**  
Administratrice  
sortante  
Quai de l'Ourcq



**Jacques DUROLET**  
Etienne Marcel



**Annick LIENOU**  
Le Rouvray - Ilot 27



**Raphaël PEREZ**



**Catherine Zubar**  
Etienne Marcel



**Raymond MOURLON**  
Charles Auray

## NOS REVENDEICATIONS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Pantin Habitat se transforme en coopérative HLM. Le conseil d'administration ne comptera plus que 18 membres, dont trois représentants des locataires. Ceux-ci seront nommés sur la base des résultats du scrutin de décembre.

**Nos représentants, si ils sont élus, se battront sur des axes clairs :**

- pour la **construction de logements réellement sociaux**
- face aux augmentations de charges, principalement de chauffage, une politique systématique d'**isolation thermique des immeubles**
- la généralisation de la **géothermie** – qui devrait être accessible dès 2024 – à un maximum de groupes d'immeubles, et pas uniquement là où existent des chaufferies collectives
- un **entretien** des immeubles – parties communes et logements – **de qualité**
- le **maintien des gardiens** dans chaque groupe d'immeubles
- un attention renouvelée aux questions de **tranquillité** dans les immeubles (problèmes de voisinage) et à l'extérieur (rassemblements, nuisances sonores, etc.)
- un suivi particulier des **ascenseurs** : les pannes sont trop nombreuses, et les sociétés d'ascensoristes ne répondent pas correctement en cas de panne en soirée et les week-ends
- une **réponse personnalisée aux problèmes des locataires** : retards de loyers, problèmes de voisinage, problèmes d'accessibilité, manque de réactivité face aux demandes d'entretien courant dans les logements ou les parties communes, demandes d'aménagement pour des locataires handicapés...

**EN VOTANT POUR DES ADMINISTRATEURS ET DES ADMINISTRATRICES CNL, VOUS VOTEZ POUR DES LOCATAIRES QUI DÉFENDENT VOS INTÉRÊTS. NOS ÉLUS SONT À LA DISPOSITION DES LOCATAIRES, DANS LES INSTANCES ET À L'EXTÉRIEUR DE CELLES-CI CAR LA DÉFENSE DES LOCATAIRES NE SE LIMITE PAS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

## LA CNL, UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE DES LOCATAIRES

La Confédération nationale du logement est une association de défense des locataires. Elle est la plus ancienne (plus de 100 ans d'existence) et la plus représentative au niveau local, départemental et national.

La CNL organise, au sein de ses amicales, les locataires d'un même groupe d'immeubles sur des bases revendicatives locales et nationales. Elle défend le pouvoir d'achat des locataires contre les augmentations de loyers et de charges, le droit à un logement de qualité pour tous, et elle réclame un véritable service public du logement.

**Pour nous contacter : [cnl.pantin@gmail.com](mailto:cnl.pantin@gmail.com)**